

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 mars 2024

Secrétaire de séance : André LABARTHE

Étaient présents 45 titulaires, 1 suppléant, 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSSENY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Bruno JUNGALAS à Daniel LACRAMPE, Jean-Claude COSTE à Louis BENOIT,

Absents : Jean-François CASAUX, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Muriel BIOT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY, Bernard AURISSET,

L. BENOIT expose :

Réuni en séance du 26/10/2023, le Bureau communautaire a souhaité mettre à l'étude une évolution globale des tarifs d'entrée dans les piscines intercommunales. En effet, plusieurs éléments concluent à leur inadéquation au contexte actuel :

- Le coût d'exploitation des piscines a augmenté à l'instar des autres services (hausse des coûts de l'énergie, impact des mesures réglementaires RH, augmentation du coût des fournitures et produit),
- Les tarifs n'ont pratiquement pas évolué depuis 2004,
- La multitude de tarifs différents crée de la confusion chez les usagers (une vingtaine de tarifs différents entre « été » et « hors été », entre les deux piscines),
- Concernant la piscine d'Oloron Haut-Béarn, la mise à disposition des bassins auprès des associations et autres organismes est souvent globale (c'est à dire que le bassin est loué dans sa totalité) alors même qu'ils n'ont parfois besoin que d'une partie du bassin pour leurs activités. De nouvelles modalités permettraient d'optimiser l'utilisation des bassins tout en augmentant l'offre de service.

Par suite, plusieurs rencontres d'un groupe de travail d'élus ont eu lieu (les 06/12/2023, 06/02 et 18/03/2024) pour définir une nouvelle grille tarifaire.

Les tarifs actuels d'entrée du public dans nos 2 piscines intercommunales ont été comparés à ceux des structures alentours, la plus ressemblante en termes d'offre d'équipements étant la piscine de Billère (bien que moins dotée pour l'offre d'été vis-à-vis d'Oloron et un peu mieux vis-à-vis de Lanne).

Il ressort de cette comparaison que nos tarifs doivent être simplifiés, avec la mise en place d'une grille tarifaire unique toute l'année.

En outre, il est apparu pertinent d'harmoniser les tarifs de nos 2 équipements (à Oloron et à Lanne) pour apporter de la cohérence sur le territoire, et du liant entre les 2 piscines, le public pouvant ainsi choisir de se rendre à l'une ou l'autre avec le même titre de paiement. Cette mesure simplifiera l'accès aux piscines et offrira un choix plus grand de pratique ou d'ambiance.

Tarifs publics proposés :

- Tarif plein 3,5 €
- Tarif réduit (moins de 14 ans, plus de 65 ans et étudiant) 3 €
- Moins de 6 ans Gratuit
- Carte de 10 entrées en tarif plein 30 €
- Carte de 10 entrées en tarif réduit 25 €
- Tarif unique tout public pour une soirée DJ / Disco-piscine 4 €

Tarifs Groupes encadrés :

- 2 € par personne
- Gratuit pour Accompagnant

Tarifs Leçons :

- 90 € le forfait de 10 leçons
- 10 € leçon à l'unité

La proposition sur le nouveau tarif de base correspond :

- pour la piscine d'Oloron Haut-Béarn, à un intermédiaire entre ceux jusqu'ici pratiqués hors été (2.5 €) et l'été (4.5 €),
- pour la piscine de Barétous Haut-Béarn, à un tarif légèrement supérieur (3 € jusqu'ici pour le tarif plein).

Tout titre de paiement / bon d'entrée aurait une validité d'un an.

Une nouvelle régie de recette, unique pour les deux piscines intercommunales, pourrait être mise en place (en remplacement des deux existantes) sous réserve de l'avis favorable du trésorier, pour permettre que toute entrée, où qu'elle soit achetée, donne accès à l'une ou l'autre des deux piscines au choix de l'utilisateur.

Sur le sujet des mises à disposition de bassins, un travail a été initié en lien avec les associations et autres organismes actuellement bénéficiaires pour faire évoluer le tarif au créneau vers un tarif à la ligne d'eau. Un projet de rapport sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire, après que le groupe de travail des élus aura affiné sa proposition de tarifs. La mise en application des nouvelles modalités de mises à disposition des bassins est souhaitée pour la rentrée de septembre 2024.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 55 voix pour, par 1 voix contre (M-L. BISTUE) et 2 abstentions/nuls/blancs/non-participations (P. BAHOU, A. BERNOS)

- ADOPTE la nouvelle grille tarifaire telle que proposée pour les entrées du public, à compter du démarrage de la saison estivale, soit au samedi 1^{er} juin pour la piscine d'Oloron Haut-Béarn et au 25 mai 2024 pour la piscine de Barétous Haut-Béarn.
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé AL

Signé BU

André LABARTHE

Bernard UTHURRY